



Ville de  
Muret

**EVONEO**

Dossier de demande d'un permis de construire

# Construction d'une IME à MURET

PC 13/12/2024

Richez\_Associés + Séquences + Egis+ Eiffage

# PC4 NOTICE ARCHITECTURALE

Richez\_Associés

2 rue de la Roquette, 75011 Paris  
+33 (0)1 43 38 32 55  
richezassociés.com  
selas d'architecture / s.a. à 600 000 €  
ordre des architectes Île-de-France n° S00915  
APE 7112Z / NIF FR 69 332 429 398  
siret 332 429 398 00040

*Michel Pinault*

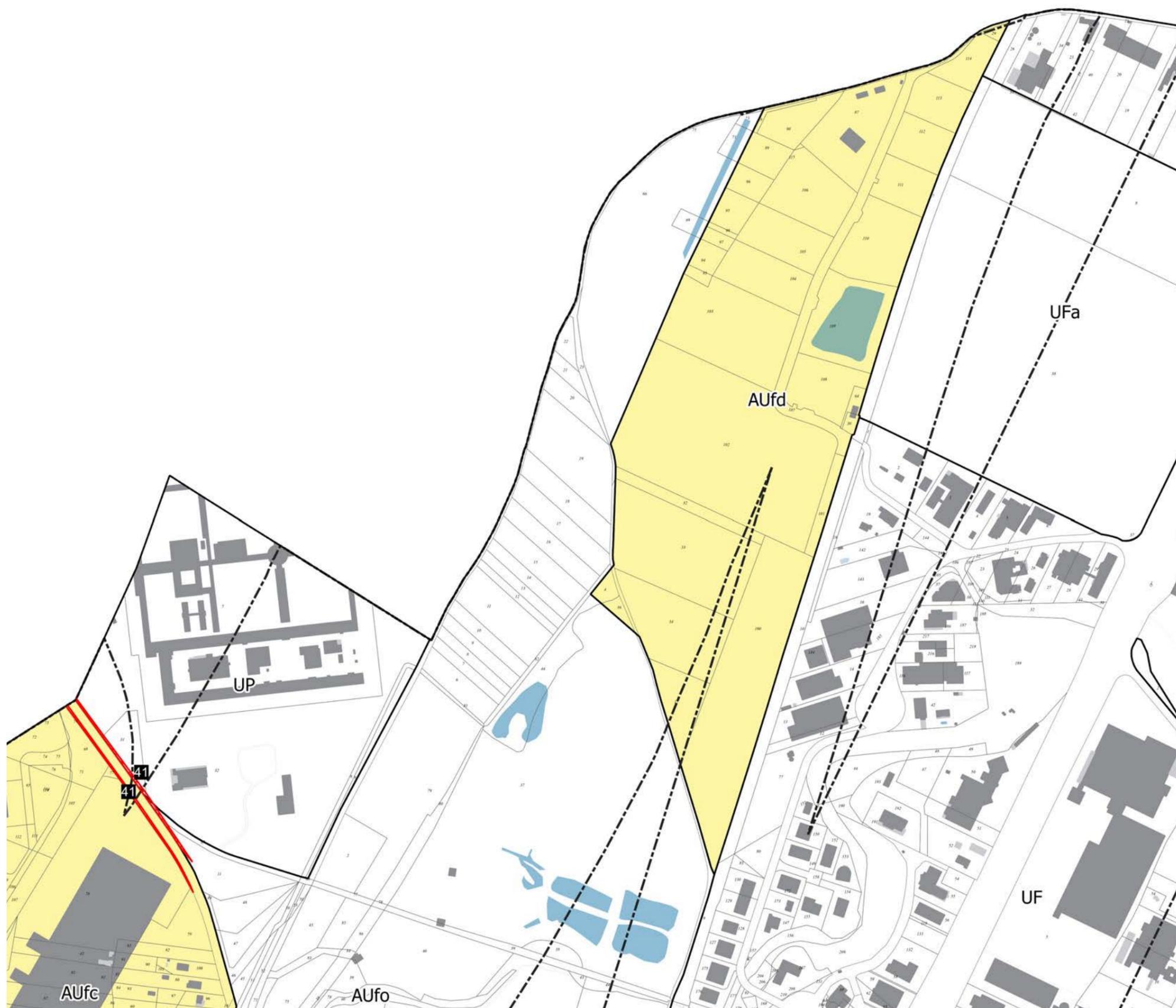
**EVONEO**

Richez\_Associés + Séquences + Egis + Eiffage

Dossier de demande d'un permis de construire pour la construction de l'IME de Muret | PC4-1



*Le plan masse paysager du projet*



## LE SITE ET LE TERRAIN

### 1) LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

La future Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME) de Muret s'implante dans la zone d'activité au nord de la commune sur une ancienne Carrière. L'IME s'installe en voisinage des zones d'activités de Bonnafous, de la zone industrielle du Marclan, de la ZAC de la porte de Muret ; et du Terrery Ouest.

Le site est au cœur du secteur AUfd du PLU de Muret sur les parcelles AK 34 et AK 100.

Cette zone AUfd est incluse dans les parcelles classées AUf pour lesquelles le Règlement précise :

« Les dispositions réglementaires établies pour cette zone ont comme objectifs essentiels :

- de maintenir un potentiel de développement économique au Sud de la ville,
- de favoriser la création d'une offre d'activités économiques diversifiée,
- de créer un nouveau pôle économique « fort », à vocation supra-communale, au niveau de la ZAC Porte des Pyrénées,
- d'insérer au mieux les activités économiques dans le tissu local et prendre en compte les nuisances engendrées. »

*Extrait du règlement graphique n°4 du PLU de Muret*



L'article AUF2 de ce Règlement précise les conditions dans lesquelles sont autorisées les occupations et utilisations du sol.

Concernant les installations classées, cet article indique : « 4 - Les installations classées pour la protection de l'environnement ne sont autorisées qu'à la condition qu'elles soient compatibles avec le milieu environnant et nécessaires à la vie du quartier et de la cité. ».

Le critère de la nécessité à la vie du quartier et de la cité apparaît bien rempli ici. En effet, il apparaît nécessaire de rappeler que le projet d'Installation de Maturation de Mâchefers devant prendre place sur la commune de Muret est lié à l'Unité de Valorisation Energétique dont la gestion a été remportée par Evonéo à l'occasion de l'appel d'offres lancé par DECOSET.

La solution retenue par DECOSET comprenait l'envoi des mâchefers de l'Unité de Valorisation Energétique sur ladite Installation de Maturation de Mâchefers.

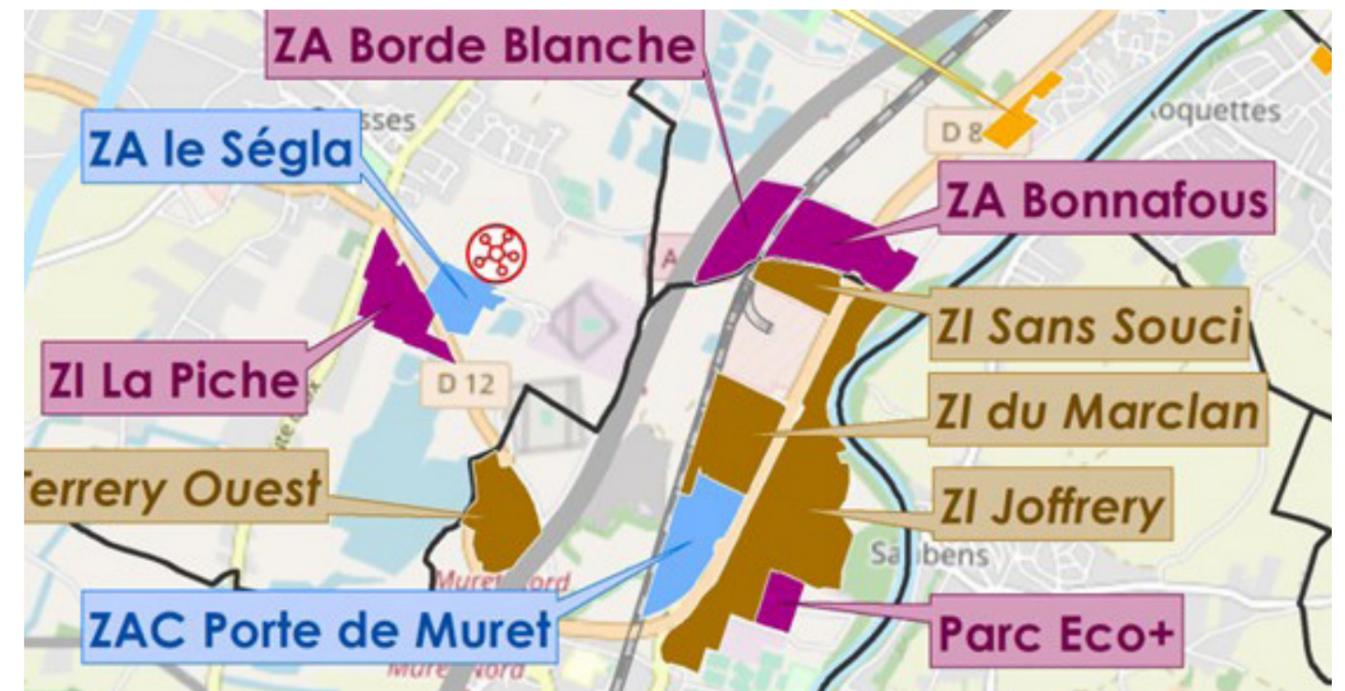
Or, cette Unité de Valorisation Energétique est l'exutoire, notamment, des déchets produits sur la commune de Muret à travers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale « Le Muretain Agglo ».

Du fait de cette gestion des déchets via l'Unité de Valorisation Energétique et l'Installation de Maturation de Mâchefers, la réalisation de cette dernière présente donc, au-delà d'un intérêt pour elle, une réelle nécessité afin que les déchets issus de la commune de Muret puissent y être traités, ceci comprenant également le traitement des mâchefers.

Au surplus, concernant une telle installation de gestion des déchets, la jurisprudence a fréquemment rappelé qu'elles constituaient un équipement d'intérêt général. En ce sens donc, une telle installation vise à participer au service public de gestion des déchets et apparaît donc nécessaire à la commune de Muret, du fait des éléments rappelés ci-dessus.

En conclusion, outre ses externalités positives, une telle installation apparaît in fine nécessaire à la vie de la commune dans le cadre de la gestion de ses déchets, a fortiori dans la mesure où Evonéo a remporté l'appel d'offres de la gestion des déchets de l'Unité de Valorisation Energétique et que l'Installation de Maturation de Mâchefers est l'un des éléments constitutifs de la solution proposée et retenue.

Le critère de la compatibilité avec le milieu environnant est également rempli comme il résulte de l'étude d'impact jointe en PC11.



Légende simple

## 2) LE PROJET

### LES AMÉNAGEMENTS DU TERRAIN

Le site actuel est un délaissé industriel entre l'autoroute La Pyrénéenne (A64) à l'ouest la RN117 au sud et la voie ferrée à l'est.

Quelques arbres parsèment la parcelle qui reste à dominante de prairie et de zone caillouteuse.

### UNE IMPLANTATION COMPACTE ET LINÉAIRE

Le projet d'IME du muret est un site de maturation des mâchefers issus des UVE de Bessières et de Toulouse Mirail.

Le projet est constitué d'un process réparti sous trois halles métalliques et des locaux sociaux qui forment le pavillon d'entrée du site.

Ce petit bâtiment est l'adresse et l'image du site en jouxtant le stationnement du personnel.

Deux grands types d'architecture forment les bâtiments du site, les 3 grandes halles métalliques couvre et protège le site de maturation et le pavillon d'entrée et des locaux sociaux avec une architecture de bois.

Les grandes canopées métalliques légère et aérienne forment une Skyline continue dialoguant avec l'écran arboré qui forme le pourtour du site.

### COMMENT SONT TRAITÉS LES CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATION OU AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

L'ensemble des bâtiments sont alignés du nord au sud de la parcelle.

Un écrin paysager cerle le site et efface la lecture industrielle du process.

Le projet se donne pour but de restituer une lecture paysagère aux environs du site et de mettre en valeur constituée par le pavillon des locaux sociaux.

Dans le cadre du contrôle d'accès et de la protection du site, il est prévu une clôture périphérique à la parcelle rigide et 3 portails : entrée, sortie des poids lourds et accès au parking VL

La clôture, d'une hauteur de 2m, sera composée de panneaux rigides avec des fils horizontaux de 5mm et une maille de 50mm.

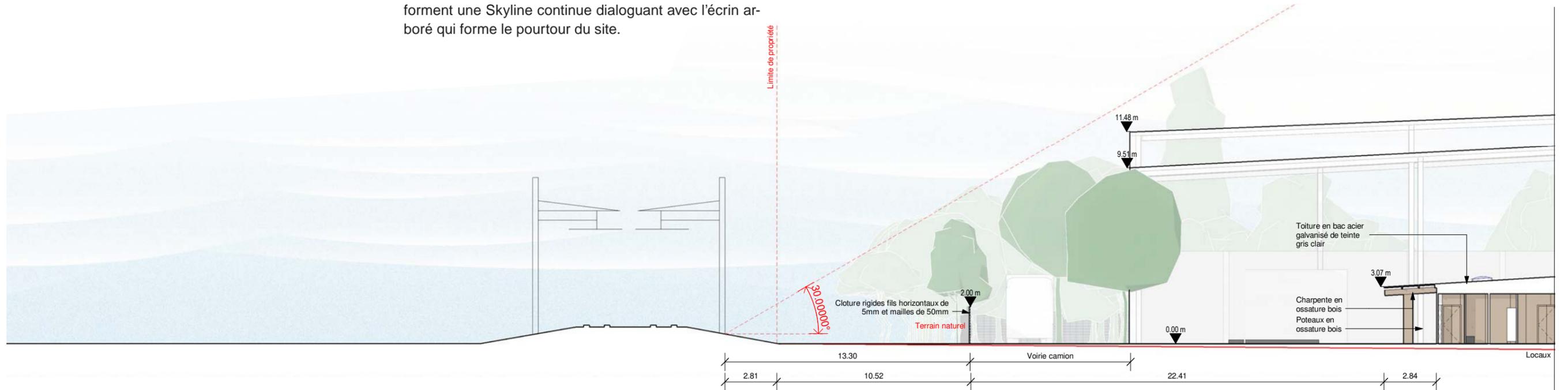
Les 3 portails, de 6 m de long et de 2 m de haut, bénéficieront d'un remplissage de Barreaudage vertical espacé de 15 cm. Ils seront en acier galvanisée non-peint. Il sera prévu 2 vantaux non motorisée pour le portail du parking VL et 1 vantail rigide pour les portails d'entrée et de sortie, motorisé.

### SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE T1 (PROXIMITÉ DE LA VOIE FERRÉ TOULOUSE-BAYONNE) :

Le projet respecte les prescriptions constructives attachées à cette servitude ;

Un retrait de plus de 10 m de la limite parcellaire est prévu pour la clôture du site. Les voies PL sont situées au-delà.

Les plantations prévues dans cette bordure de parcelle seront inscrites sous un plan de 30° démarrant à l'aplomb des voies.



2 PC3.8\_Coupe Transversale 6  
Echelle: 1 : 200

Légende simple

Légende simple

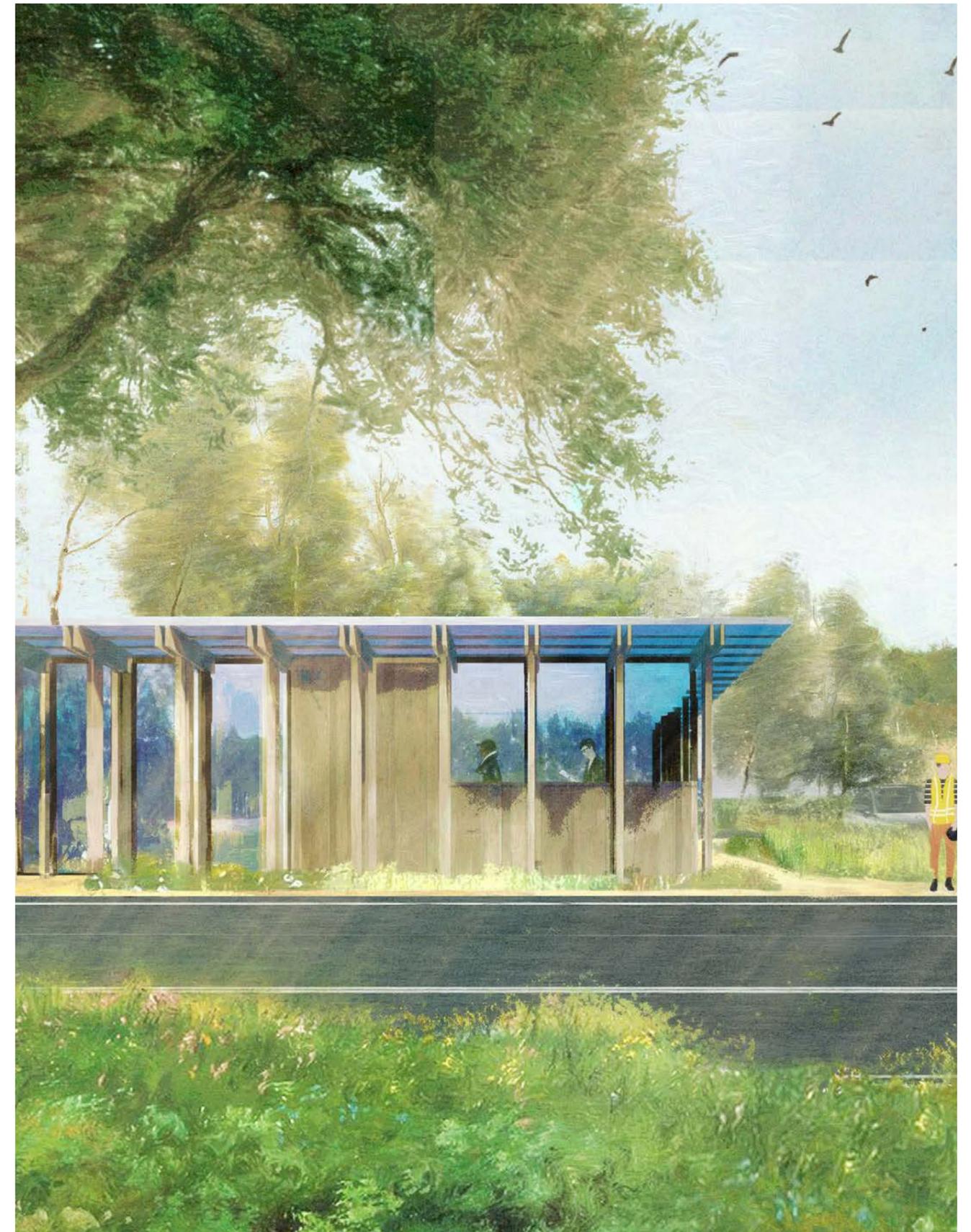
Légende simple

## LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Deux architectures caractérisent le projet : l'architecture des halles et le pavillon Bois.

Le pavillon Bois qui valorise l'usage du bois dans la structure, ses faces et ses menuiseries. Un système de portique rythmés selon une trame de 1m35 déploie une large toiture abritant les locaux du personnel. Sur la même trame s'alterne ensemble vitrée et panneau opaque constituant la façade. Cette architecture simple accueillante et à échelle humaine se pose en contrepoint des ensembles industriels qui accompagnent les gabarits hauts nécessaires au process.

Les halles sont des grands portiques de métal légers et aériens. Les toitures sont orientées dans le même sens offrant une skyline cohérent et continue sur l'ensemble du site.



## LES ACCÈS AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT

### INCIDENCE GLOBALE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accès au site du projet d'IME EVONEO s'effectuera par une voirie de gabarit industriel (celle desservant la ZAC Terrery Nord en prolongement du Boulevard du Grand Castaing), rejoignant l'axe majeur reliant à Muret à Toulouse (la D117) par un rond-point, type d'intersec-tion qui offre les meilleures conditions d'incorporation des trafics en matière de sécurité routière.

En termes quantitatifs, le trafic actuel mesuré en sep-tembre 2024 sur le Boulevard du Grand Castaing est relativement faible : maximum 200 passages de véhi-cules légers par heure et 18 passages de poids-lourds par heure. La logistique lourde liée au projet EVONEO viendra augmenter de 3% à 8% la proportion de poids-lourds, cette progression modique n'est pas susceptible d'affecter la sécurité routière d'un axe faiblement utilisé dans l'état actuel.

Enfin, l'augmentation de la longueur de la file d'attente au passage à niveau du boulevard du Grand Castaing (cu-mulée avec les futurs trafics induits par la ZAC Terrery Nord) ne sera susceptible d'atteindre aucune intersec-tion, ce qui n'affectera pas la sécurité des usagers de la route sur les autres itinéraires du secteur. Le passage à niveau de la rue de Lomagne ne sera jamais emprunté.

Le trafic lourd lié au projet d'IME EVONEO apparaît ainsi comme parfaitement susceptible de s'intégrer aux tra-fics existants sans apporter de modification notable pour la sécurité routière. (cf. Annexe 1)

### L'ACCÈS AU SITE

Il est prévu dans le cadre du raccordement du projet a la voie publique une voirie de 7m de large sur une plate-forme de 10m.

Celle-ci est suffisamment large est intègre devant le pro-jet une aire suffisante pour assurer le retournement d'un véhicule-échelle pompier.

Cet accès ne présentera aucun risque de sécurité pour les usagers (tant ceux qui accèdent au terrain que ceux qui empruntent les voies situées à proximité du projet) ;

Cette voie permet d'assurer les raccordements réseaux, AEP, EU, Electricité et Telecom.

Le projet sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable, qui sera déployé dans le cadre de l'amé-nagement du lotissement Terrery jouxtant le site.

Le projet n'est pas dans un lotissement ou une opération d'ensemble. Il disposera de ses propres moyens d'ex-tinction incendie.

Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement, qui sera déployé dans le cadre de l'aménagement du lotis-ement Terrery jouxtant le site.

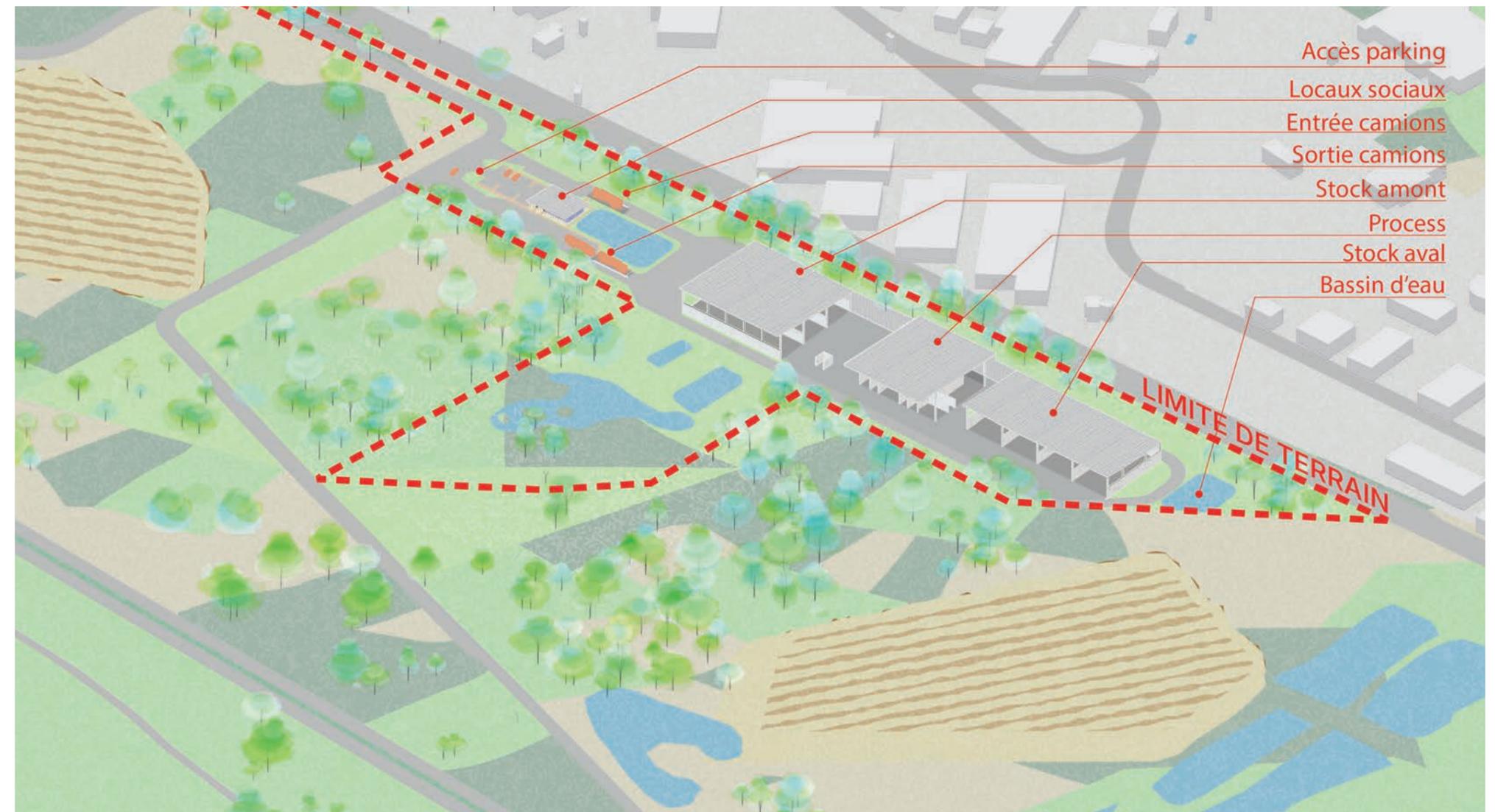
Les eaux pluviales du site sont collectées, analysées, et réutilisées pour les besoins de l'installation (brumisation, arrosage des voies, ...). L'excès est infiltré sur la parcelle.

Aucun rejet d'eaux pluviales au réseau n'est prévu.

Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement, qui sera déployé dans le cadre de l'aménagement du lotis-ement Terrery jouxtant le site.

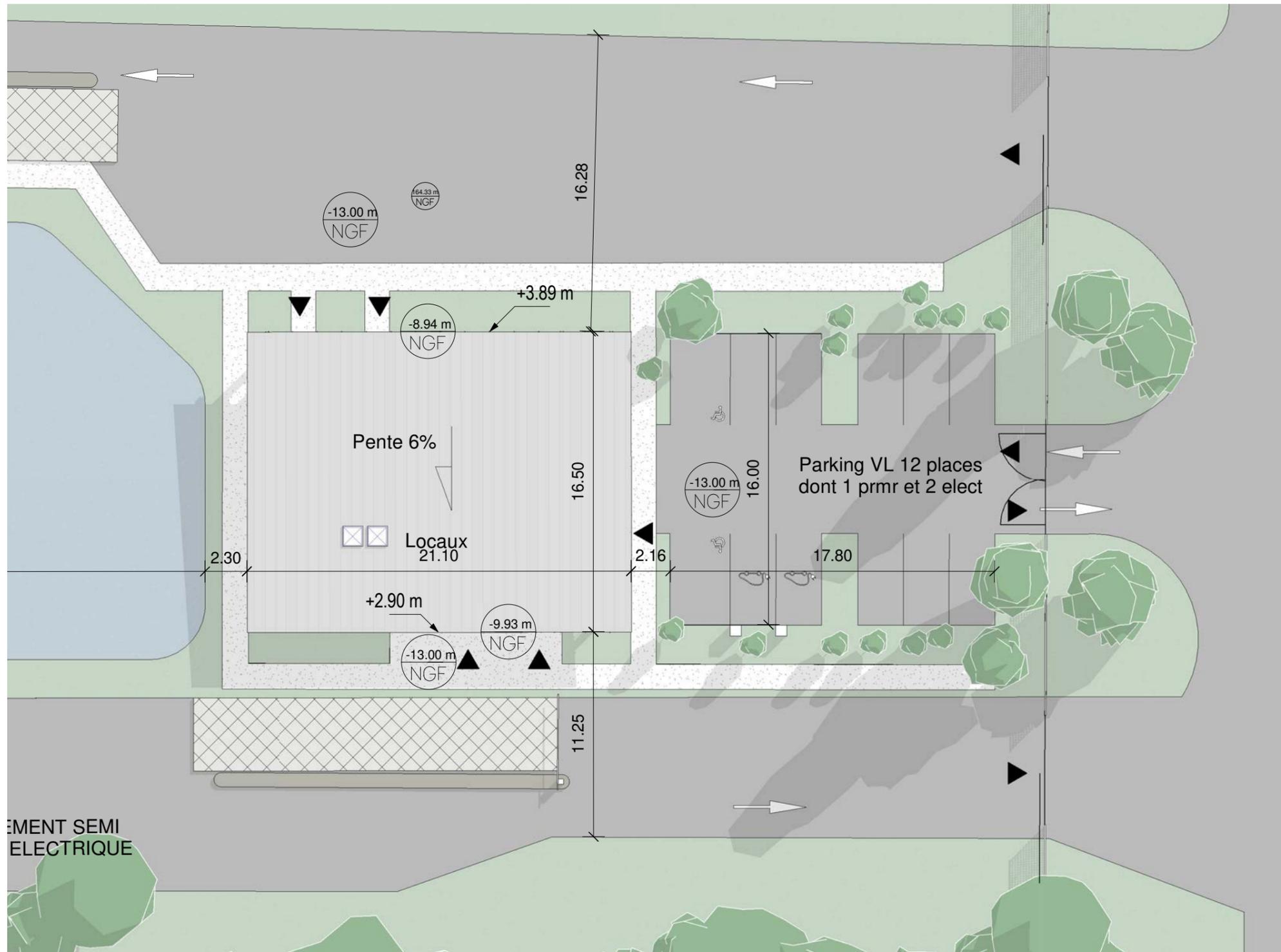
Les eaux pluviales du site sont collectées, analysées, et réutilisées pour les besoins de l'installation (brumisation, arrosage des voies, ...). L'excès est infiltré sur la parcelle. Aucun rejet d'eaux pluviales au réseau n'est prévu.

Le projet sera raccordé au réseau électrique basse ten-sion, qui sera déployé dans le cadre de l'aménagement du lotissement Terrery jouxtant le site.



insertion de la construction dans son environnement  
vue depuis le chemin d'accès





## STATIONNEMENT

Au titre de la surface de plancher de bureau, 190 m<sup>2</sup>, et en prenant comme base de calcul une place pour 40 m<sup>2</sup>, 4,75 places, donc 5 places sont exigibles.

Il en résulte que seulement 7 places sont dédiées à l'activité proprement industrielle du site. 1 place PMR et 2 places pour VL électriques sont prévues.

Dans le cadre des circuits, poids lourds, le projet prévoit dans le parcours des circulations process des aires suffisantes pour le stationnement des PL.

Muret

0 éch : 1/250 10 m

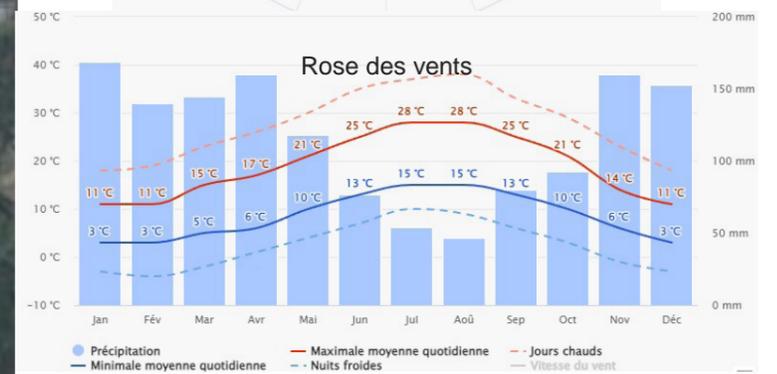
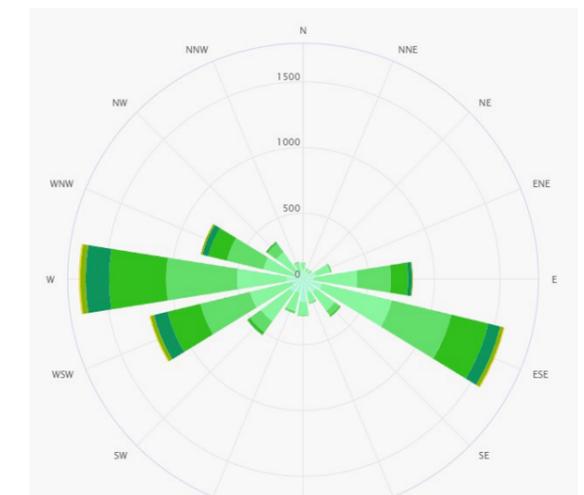


## CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

Le site est localisé sur une ancienne carrière. Il présente un paysage singulier qui témoigne de son passé industriel. Ce lieu offre un contraste intéressant entre l'empreinte de l'activité minière passée et les initiatives contemporaines de réhabilitation des terrains en friche.

Entre la route des Pyrénées et une voie ferrée joutée d'une zone industrielle, ce site illustre les défis et les opportunités liés à la réhabilitation des zones industrielles. L'ancienne carrière témoigne de l'impact humain sur le paysage, tout en permettant des réflexions sur la manière de réintégrer ces espaces dans un contexte urbain en évolution.

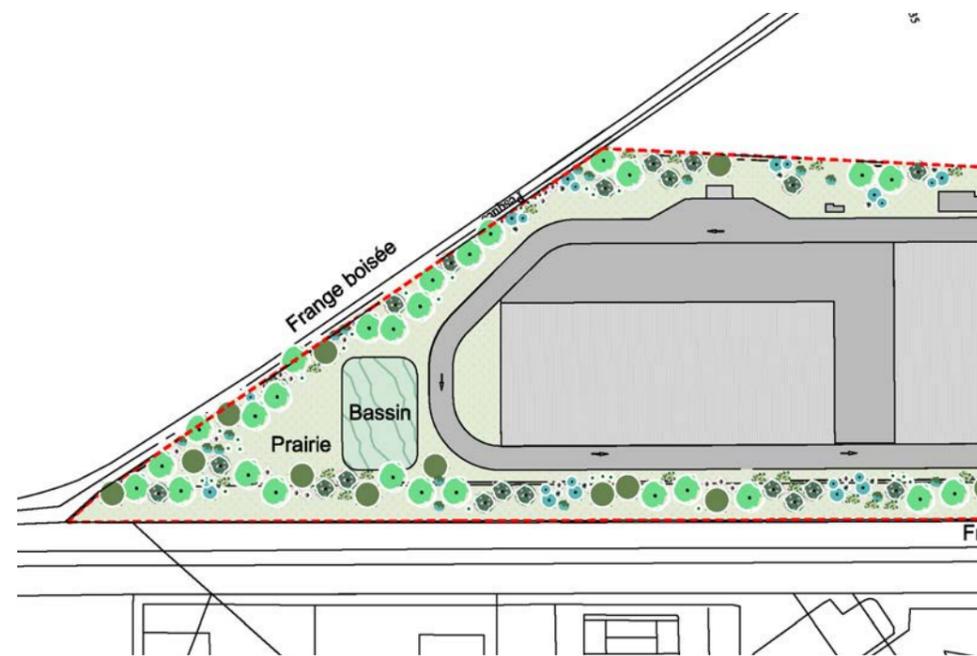
Pour assurer la durabilité de ce futur paysage périurbain, il est essentiel d'adapter l'aménagement du site en fonction de ses caractéristiques climatiques, en particulier par rapport aux vents dominants et à l'ensoleillement.



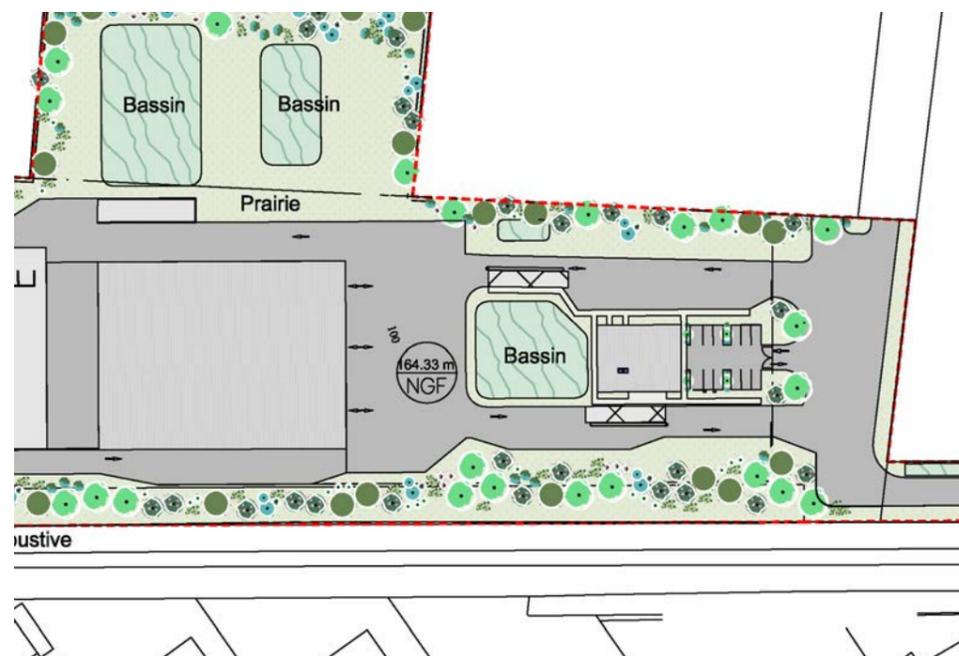
Températures et précipitations moyennes



Plan masse du site



Plan de détail du secteur SUD



Plan de détail du secteur NORD

## L'APPROCHE PAYSAGÈRE

Les aménagements extérieurs proposés reposent sur cinq grands enjeux :

- la récupération des eaux pluviales,
- la favorisation de la biodiversité,
- la réduction de l'îlot de chaleur,
- la protection du site des vents,
- le mouvement équilibré des déblais / remblais.

Concevoir un espace paysager aujourd'hui, impose la prise en compte de l'environnement du site et la dimension écologique pérenne et durable de la conception.

La proposition s'inscrit, s'adapte et réutilise l'existant pour le permettre une insertion harmonieuse du projet.

Le langage paysager des alentours est analysé et réintroduite dans le site. Les haies bocagères et les zones humides deviennent les éléments de base du dessin. Les buttes et les creux sont repris pour créer différents milieux, pour délimiter des espaces et un rythmer l'ensemble. Les arbres existants, si possible, seront conservés en partie.

Le maillage bocager est, par ailleurs, un élément déterminant de maintien des continuités écologiques. De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également.

## RECUEILLIR LES EAUX PLUVIALES

Permettre le cycle naturel de l'eau est essentiel pour favoriser le bon fonctionnement de la boucle pluie-nappe-évapotranspiration. Le projet veille ainsi à la fois à limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration de l'eau des toitures sur le site par l'intermédiaire d'une zone humide.

La haie, associée au talus et au fossé, interrompt le cheminement de l'eau à l'intérieur d'un bassin versant, favorisant son infiltration. Une partie des nitrates et autres polluants sont absorbés par les racines des arbres du talus



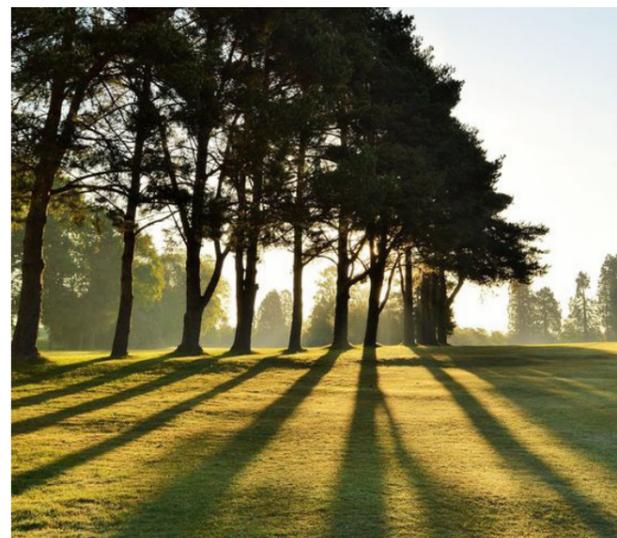
## ACCUEILLIR LA FAUNE ET DE LA FLORE

Engendrer différents milieux naturels dans les nombreux espaces non essentiels à la circulation et aux fonctionnalités de l'usine pour héberger une biodiversité forte. L'étude préliminaire du site a permis d'appréhender la conception de trois milieux distincts qui s'entremêlent et se complètent : la prairie, la haie vive, et la zone humide. L'espace vert à l'entrée sur la partie nord accueillera une prairie ponctuée de petit bosquets et délimitée par une haie bocagère. Cette dernière qui borne l'ensemble du projet accompagne la noue d'un côté et le bassin naturel et la prairie de l'autre.



## LUTTER CONTRE L'ILÔT DE CHALEUR

Assurer une couverture arborée est l'un des moyens les plus efficaces pour rafraîchir l'air et permettrait de réduire les températures estivales de 2 à 9 degrés. La végétation a une double vertu : elle crée des ombres et permet l'évaporation de l'eau prélevée dans le sol. Nous identifierons dans le cadre de notre projet les essences qui s'adapteront le mieux au climat local et aux fonctionnalités techniques du site. La strate arborée, composée d'arbres existants et de plantations nouvelles, issues d'essences locales. Les plantations sur la limite Sud Ouest protégeront le bâti du Soleil ardent de l'après-midi, tandis que les alignements et les bosquets obombreront les travailleurs durant leur travail ou pendant leur pause.



## LIMITER L'IMPACT DU VENT

Revenir aux pratiques traditionnelles pour protéger son environnement. Les haies bocagères ont de nombreux avantages comme diminuer de 30 à 50% la vitesse du vent et assurer une protection des bâtiments. Notre haie bocagère marque le parcellaire et diminuant l'effet du vent sur les poussières. Une attention particulière sera portée sur les limites Ouest, Sud-Ouest, et Sud Est où le vent est le plus actif. Les plantations seront denses et dans la limite du possible persistantes.



## JOUER AVEC LES DÉBLAIS / REMBLAIS

Équilibrer les mouvements de déblais / remblais pour garantir une conception écologique. Le projet s'approprie et module de manière raisonnée le terrain existant. Il se sert des remblais pour renforcer les talus existant à des points stratégiques. La reprise du talus sur la partie Sud Sud-Est permet la protection du site et la création du bassin naturel, et en constitue un autre pour renforcer la limite Nord Ouest. Rythmer le paysage permettra de façonner divers milieu.



## ANNEXE 1

---

**A1SUMAM\_IMPACT\_TRAFFIC\_V2.PDF**

NOTE / SECURITE ROUTIERE